

v' u

f he _Tj ST RTdj hPbT i e bPZt fYe j e l e bj P g k T P k i e b
i x ô x 6AGG99

NEOEN

dTe Td
AA ô Qx x i
FD99Gfx ç

g

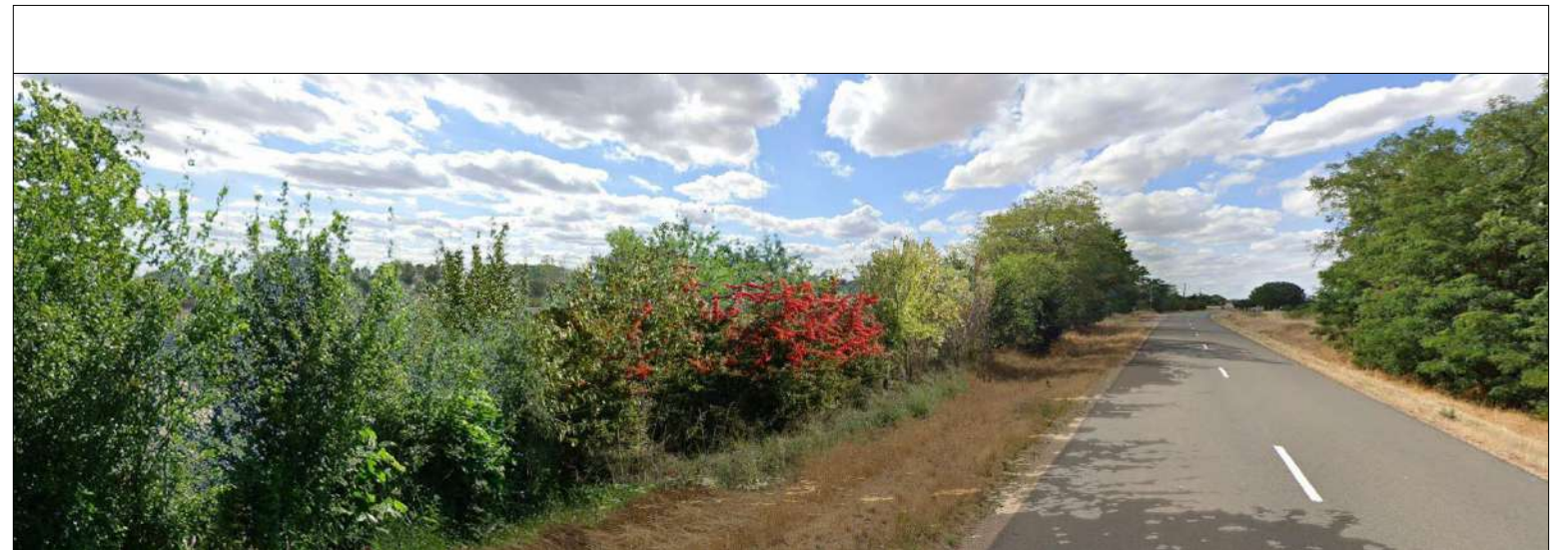
HOCH

Ye RY i i ç 6Paô 'ô i P 'i ç ô' ô
CHh ô i ô hç ç
FD99: fx ç
d i ç ç 0 i ô i ô P 'i ç ô' ô i : HDDA

g

HOCH HOCH Studio - SAS d'Architecture
Capital Social 2000 €
N° SIREN 837 477 108
RCS 837 477 108 - Paris
N° d'inscription à l'ordre S19552
Siège social : 49 rue de Rivoli, 75001, Paris

s'		
f R : 6	f x i ô ç x ç	A
f R : 6A	f i x ô ô	B
f R A 6	f x i ô ' x i x ô	C
f R A 6A	f x i ô x ô	D
f R A 6 6 f R A 6 D	f x i ô x ô ó p e e c	E 6 G
f R B 6 6 f R B 6 A	R ô i ô x ç ô i ô x y ô i x ô	H 6 9
f R C	d ç ô	: : 6 C
f R D 6	f ô i ô ç x ç	: D
f R D 6 A	f ô i ô ' ô ç	: E
f R D 6 B	R ç ô ô	: F
f R E	Z ô ç x x à ô	: G 6 H
f R F	f i à x i ç ô ç ô ô ' i ô	A 9
f R G	f i à x i ç ô ç ô ô ç x ç	A:





bž 4 T ž f b P d j P j ž d



— bē ŹTž f bPdj Pj žē d



HOCH

AHDui Pkc ThPo
fYPi TI fR

fR : 6Afī x φ ô



TRYTbbT I
: 1 : 9 999

SPj TI
9E89A8A9AB

dkc The
B

bc çõti ò x'ò ò

 R ò ò ç x ò

 R ò ò x ò xç ò

 fx 'ò ò ' 'ò ò

 x ò ò

 fx ì òx

RYPhe dI žbT

c ThZhTi &k & ThRYT

999 PS G

i Pkc ThPo

999 PS

999 PS HF

999 PS HE

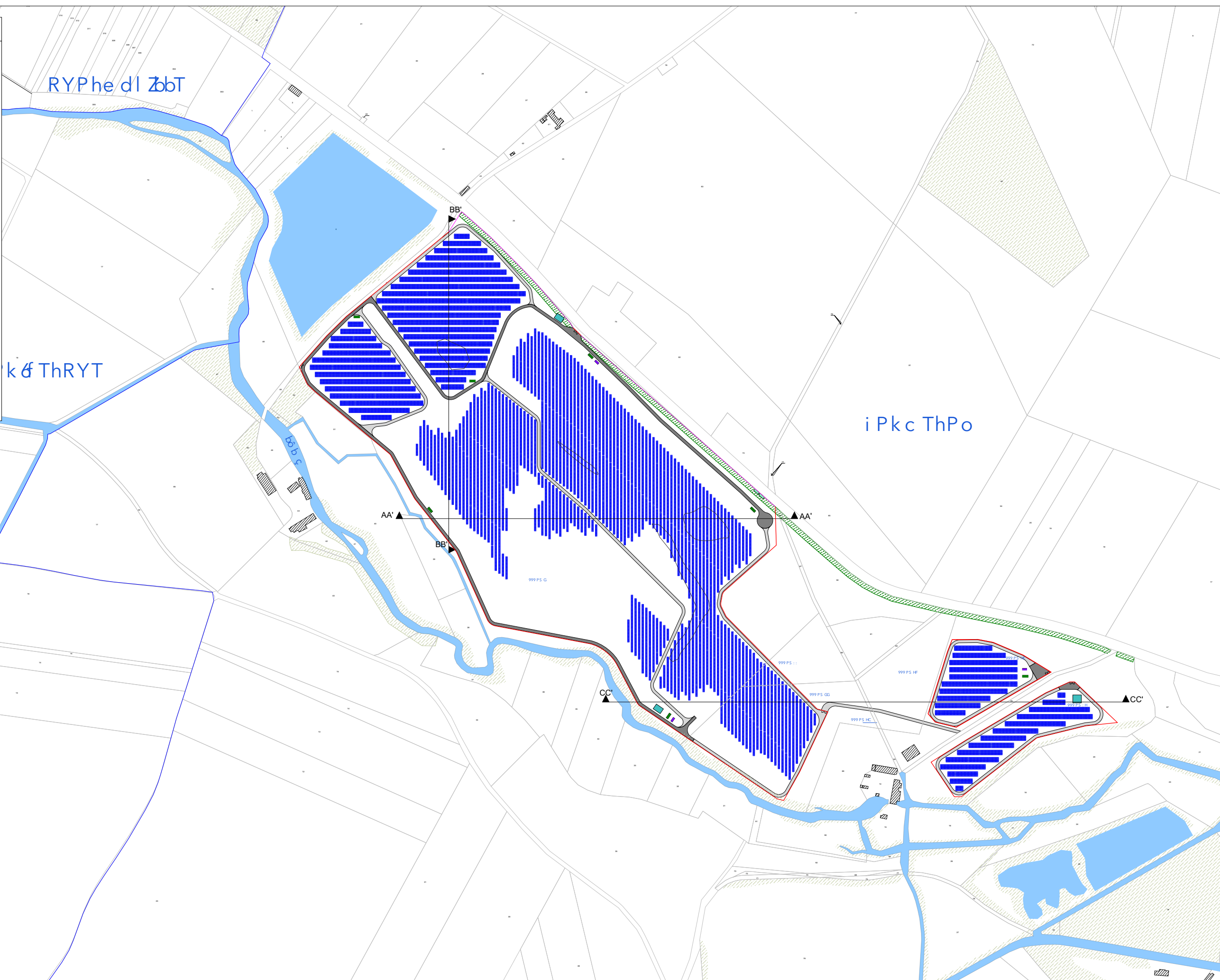
999 PS GG

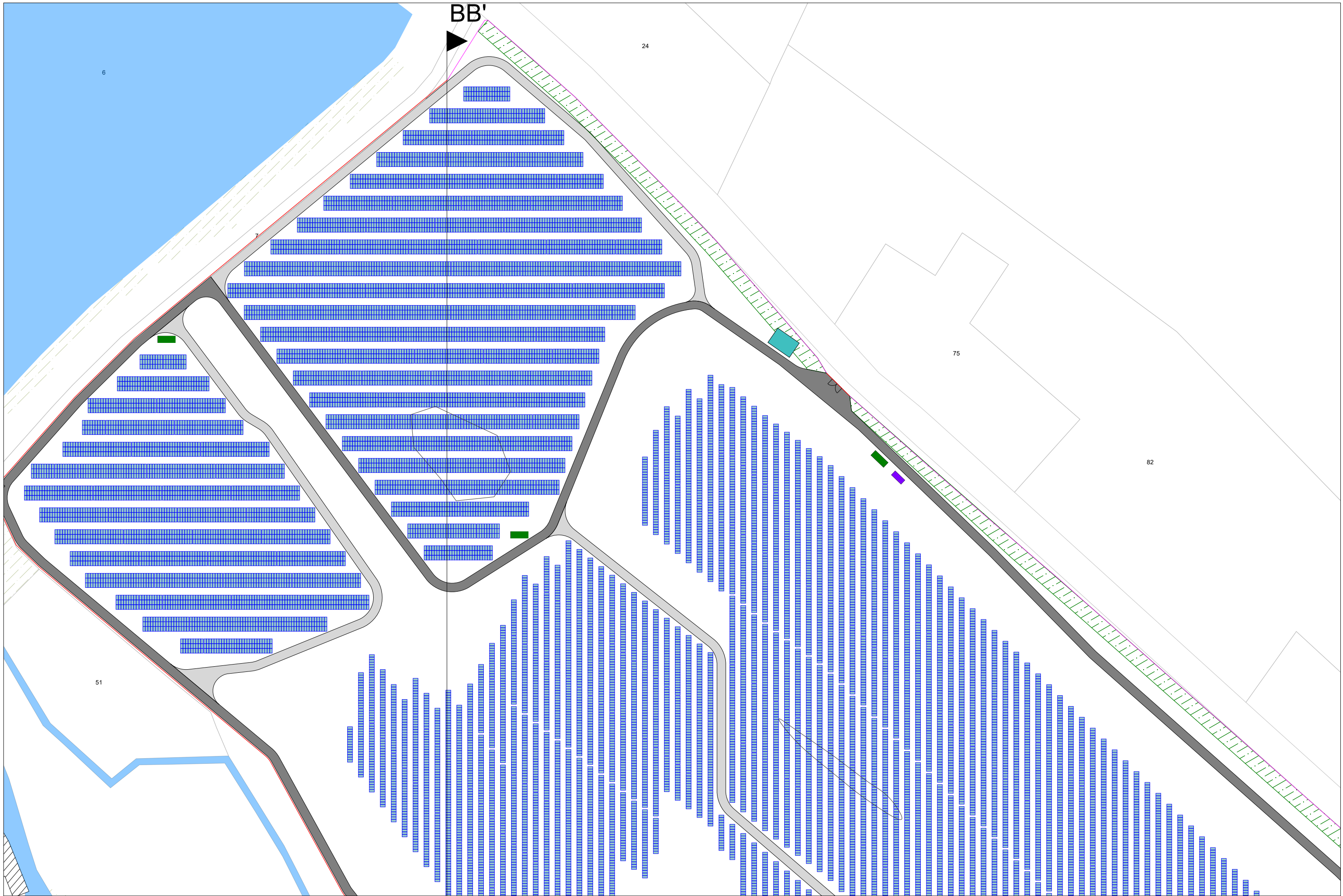
999 PS HC

999 PS :H

Legend

- Blue hatched area: j x'òò fl
- Blue hatched area: i ' ò fixes fl
- Green dashed line: f òt'ò' ò ç
- Green dashed line: f òt'ò ç xç
- Purple dashed line: b 'x'ì ò ç xç
- Green square: Rçò ò
- Thin grey line: bç çòt'ò x'ò ò
- Pink line: R òò ç x ò
- Red line: R ò'ò x ò xçò
- Red square: f xç'ò x ò xçò
- Green hatched area: c ò ò x xà ò
- Grey hatched area: fç ò ì ò
- White hatched area: fç ò à ò
- Diagonal hatched area: Q ç ò ò ç x
- Blue area: f x ì ò x
- Light blue hatched area: l à xç ò ç x ò
- White area: p ò t'ò ò x ò ò





HOCH

AHDui Pkc ThPo
fYPi TI fR

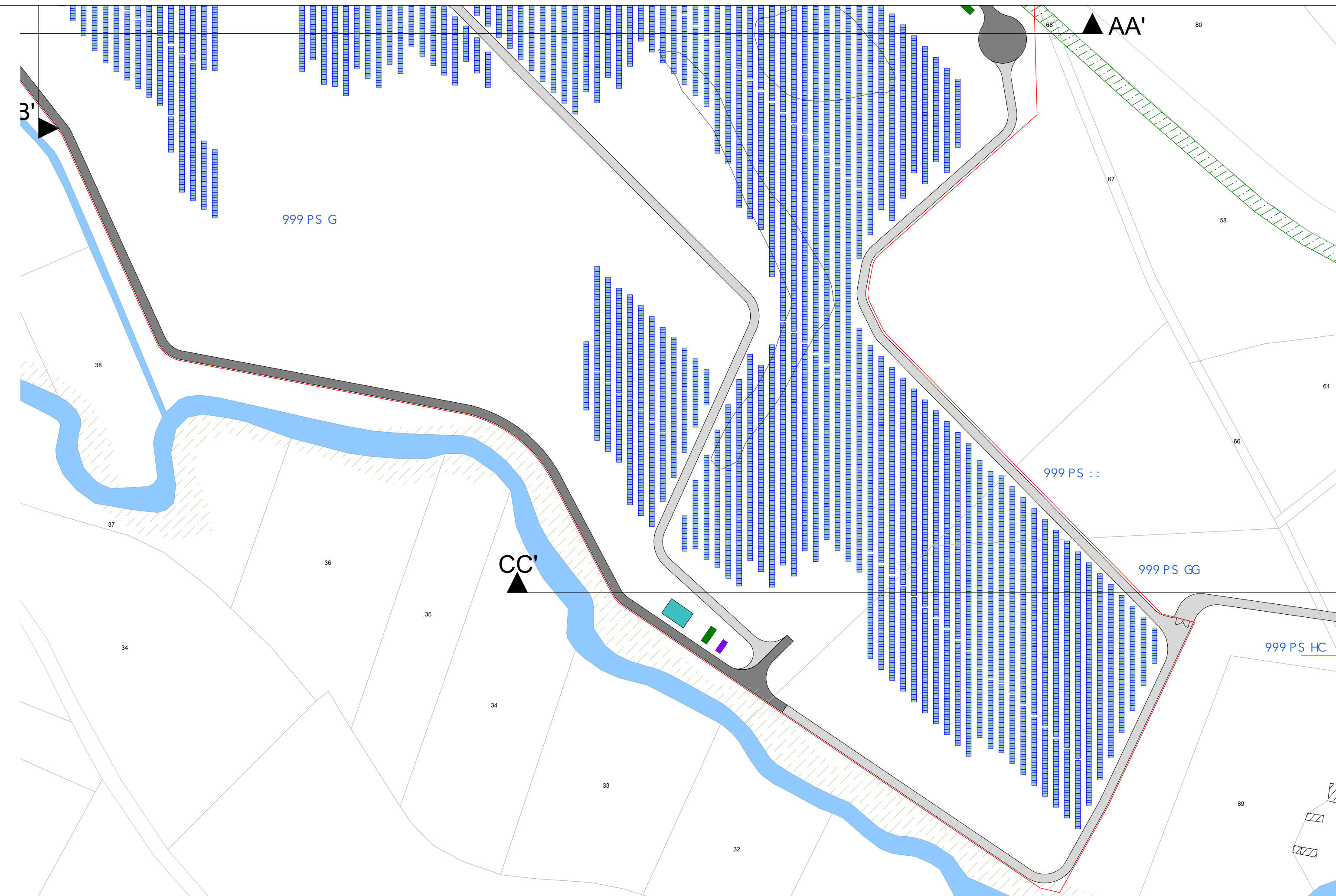
fR A&f x i ô x ô 6p 9:



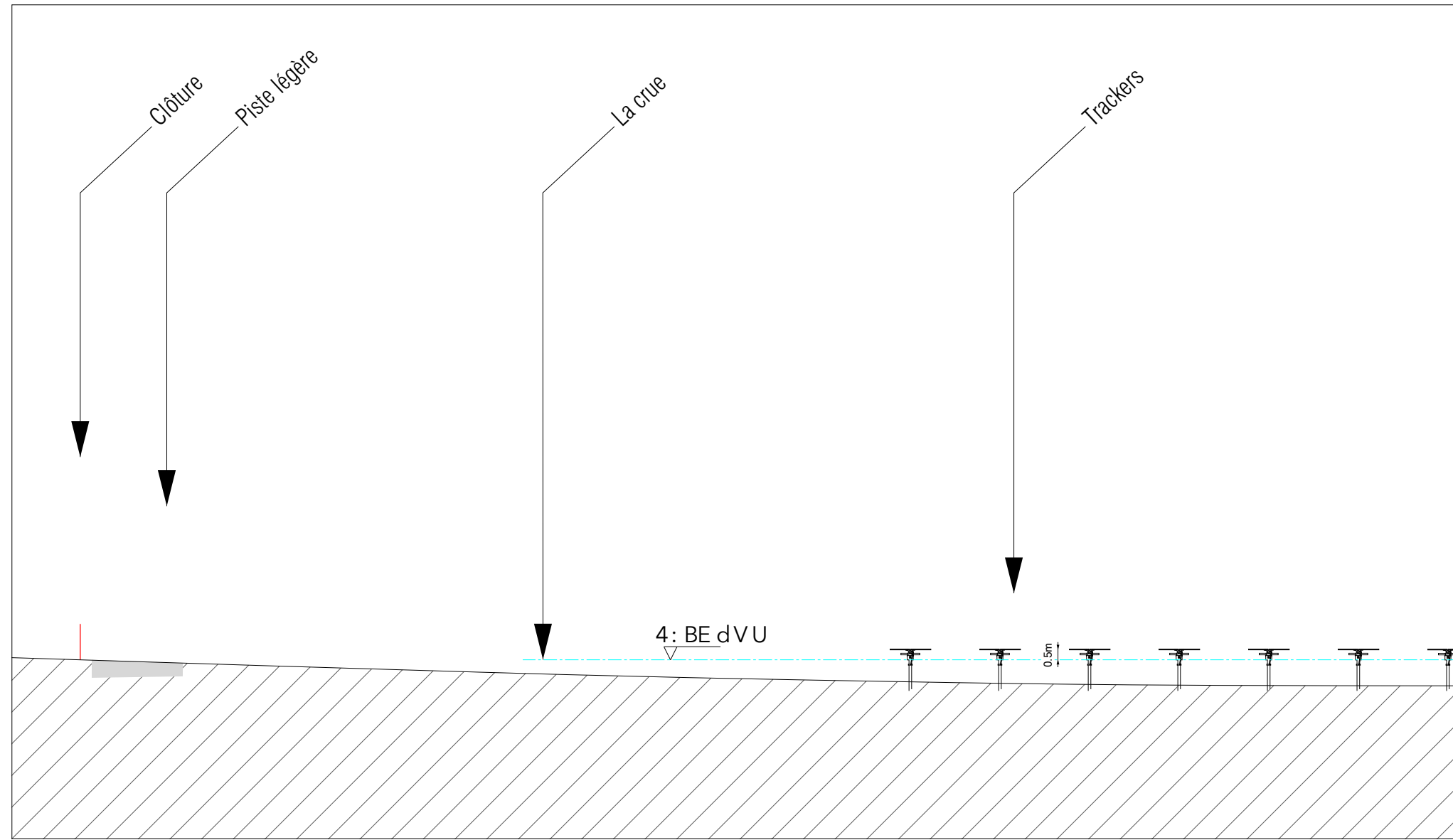
TRYTbbT I
: I : D99

SPj TI
9E89A8A9AB

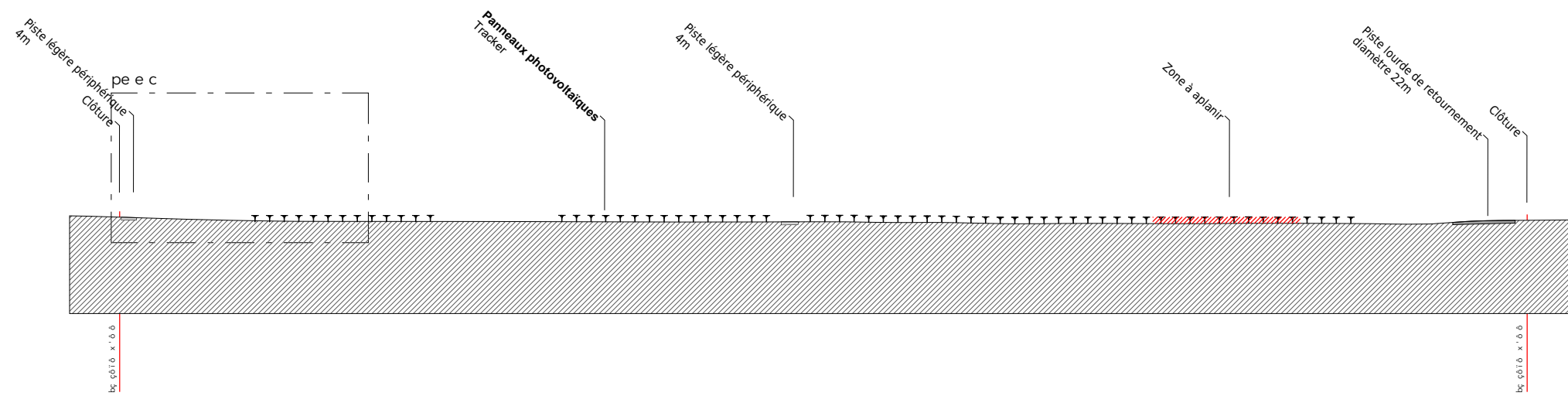
dkc The
E

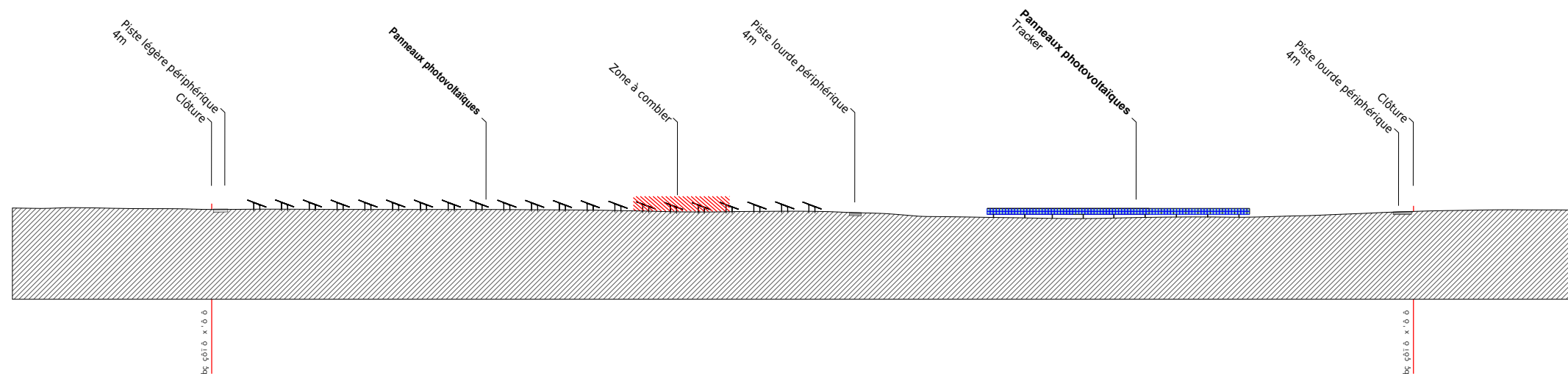




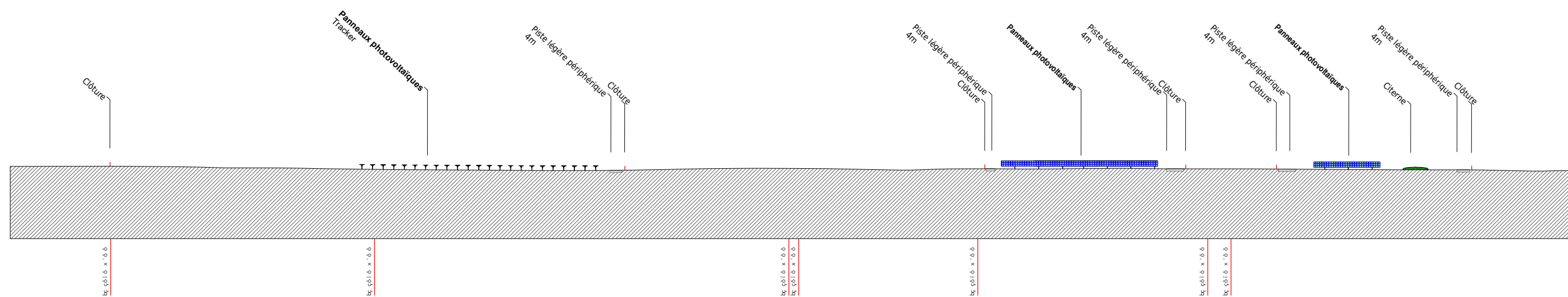


PP





R 006: 8A999



R 006: 8A999

Localisation et contexte

La présente notice concerne le projet d'implantation d'un parc solaire au sol sur la commune de Saumeray (28800) dans le département d'Eure-et-Loir.

Le site d'implantation est localisé au lieux-dits « Le Moulin de l'Aulne » et « Les Pâtures » à environ 1 km à l'Ouest du centre-ville de Saumeray. Les parcelles concernées par le projet sont les suivantes : AD 19, AD 96, AD 97, AD 94, AD 88, AD 11 et AD 08.

La Commune de Saumeray dispose d'une carte communale, approuvée le 25/05/2009. D'après le plan de zonage de cette carte communale, la zone d'emprise du projet est située en zone non-constructible. En tant qu'installations nécessaires à un équipement collectif, les centrales solaires peuvent bénéficier du régime dérogatoire prévu à l'article L. 161-4 du code de l'urbanisme. Pour ce faire, le projet doit démontrer sa compatibilité avec l'activité agricole, pastorale ou forestière présente sur le terrain sur lequel il s'implante, ainsi qu'avec la sauvegarde des espaces naturels et des paysages.

Etat initial du site

Le terrain d'implantation est constitué d'une ancienne carrière, dont l'exploitation a pris fin il y a plus de 10 ans.

La topographie du terrain différencie deux zones distinctes : une zone dite « carrière » qui n'a pas fait l'objet d'un remblai, avec des altitudes variants entre 131 et 137 NGF ; une seconde zone qui a été remblayée, dont la topographie est plus régulière, avec des altitudes variants entre 135 et 139 NGF.

Le site s'inscrit dans un contexte agricole, au cœur de la vallée de la Beauce.

Le site est inclus dans la ZNIEFF de type 1 « Vallée du Loir près de Saumeray » (n° 240030595).

Le site est en dehors de tout périmètre Natura 2000.

Les sites protégés sont éloignés du site du projet et induisent de ce fait un enjeu paysager faible.

Le site est localisé hors paysage institutionnalisé et il n'existe aucune zone de protection du patrimoine à proximité. Aucun monument historique n'est situé dans un périmètre de 500 m autour du site d'étude.

Le projet

Le projet consiste en l'implantation sur le terrain d'une centrale de production électrique par panneaux solaires photovoltaïques, l'intégralité sera injectée sur le réseau public de distribution d'électricité.

Cette implantation dite de « moindre enjeux » prend en compte les différentes zones à enjeux naturels, la servitude la ligne électrique aérienne à l'Ouest de du site, la servitude des canalisations souterraines, les préconisations du SDIS ainsi que les enjeux urbanistiques.

L'emprise clôturée est d'environ 28 ha.

La centrale est constituée de modules photovoltaïques, de deux postes de livraison, de sept postes de conversion, de trois citernes et de locaux de stockage.

Les panneaux photovoltaïques seront supportés par des structures de types « fixe » et « tracker » (appelées tables), ancrées dans le sol par des pieux battus et / ou vissés. Les tables seront disposées parallèlement les unes aux autres, suivant un axe Est-Ouest. Le positionnement des tables de support des modules photovoltaïques représentées sur le plan de masse pourra varier dans une certaine mesure, en fonction des études d'ingénierie, dans les limites définies par les pistes.

- Puissance unitaire estimée : 565 Wc
- Puissance installée estimée : 17.6 MWc

La transformation du courant issu des panneaux photovoltaïques s'effectuera à partir des onduleurs et des transformateurs qui seront installés sur des plateformes au sein de la surface clôturée. Trois locaux de stockage seront également installés. Leur hauteur maximale sera d'environ 3m. La surface au sol de chaque local sera d'environ 18m².

Le positionnement des ouvrages techniques de la centrale représentés sur le plan de masse de la présente demande de permis de construire pourra varier, dans une certaine mesure, en fonction des études d'ingénierie à venir.

L'implantation favorisera la présence d'un écran végétal entre la clôture et l'environnement immédiat du projet. En effet, afin d'assurer l'intégration paysagère du parc solaire, des haies « brise-vue » d'essences locales seront implantées en limite Nord du site, le long de la RD 28.1. La localisation et le traitement de l'aspect extérieur et des locaux techniques faciliteront leur intégration paysagère.

Sécurité et gestion du risque

Le site d'implantation du projet n'est traversé par aucun cours d'eau.

Le projet n'est pas de nature à empêcher l'écoulement des eaux, le rejet des eaux pluviales se fera par infiltration directe dans le sol. Des espaces de plusieurs millimètres entre chaque panneau permettront à l'eau de pluie de s'écouler au sein d'une même table.

Les prescriptions émises par le SDIS 28 s'agissant de la réalisation d'une centrale photovoltaïque seront strictement respectées.

A ce titre, des moyens de défense contre l'incendie seront mis en place, notamment :

- 3 citernes souples
- Des portails d'accès d'une largeur d'environ 5m
- Des pistes périphériques et pénétrantes d'une largeur de 4m minimum afin d'assurer l'accès au site aux engins du SDIS en cas d'intervention.

Les différentes mesures prises dans le cadre du projet en matière de risque incendie vont dans le sens d'une amélioration de la situation actuelle avec un renforcement de la protection localement.

Des dispositifs de sécurisation notamment clôtures et système anti-intrusion permettent de préserver l'accès à l'installation. Les limites sont matérialisées par des clôtures de 2m de hauteur composées de passages pour la petite faune dans leur partie basse. Ces clôtures seront grillagées et supportées par des poteaux métalliques.

Accès / Voierie / réseaux

L'accès principal au site se fera depuis le chemin existant menant au Moulin de l'Aulne, depuis la RD 28.1.

Au total, 5 portails seront créés.

La voierie de type « lourde » permettra l'accès jusqu'aux locaux techniques à l'intérieur de la centrale depuis l'accès principal. Ces voiries d'une largeur de 4m minimum, seront renforcées avec 20 à 50 cm de grave concassées (selon la qualité du sol) pour résister au poids des camions de transport et des grues et bénéficieront d'aires de retournement en bout de pistes.

Des pistes périphériques intérieures « légères » auront une largeur de 4m. Des pistes périphériques extérieures, d'une largeur de 4m, feront le tour du site clôturé. Ces pistes ne nécessiteront pas d'apport de matériaux extérieurs et seront uniquement utilisées par des véhicules légers.

Le projet sera raccordé au réseau ENEDIS à partir du poste de livraison. Il sera également raccordé au réseau filaire de ORANGE. Le projet de la centrale en lui-même ne nécessitera aucun autre type de raccordement : il n'y a aucun rejet d'eaux pluviales, d'eaux usées et aucun apport d'eau potable.

Matériaux

Modules : panneaux sombres bleutés non réfléchissants. Structure métallique teinte naturelle.

Clôture : vert foncé

Poste de livraison : constitué d'un bloc de préfabriqué teinte vert

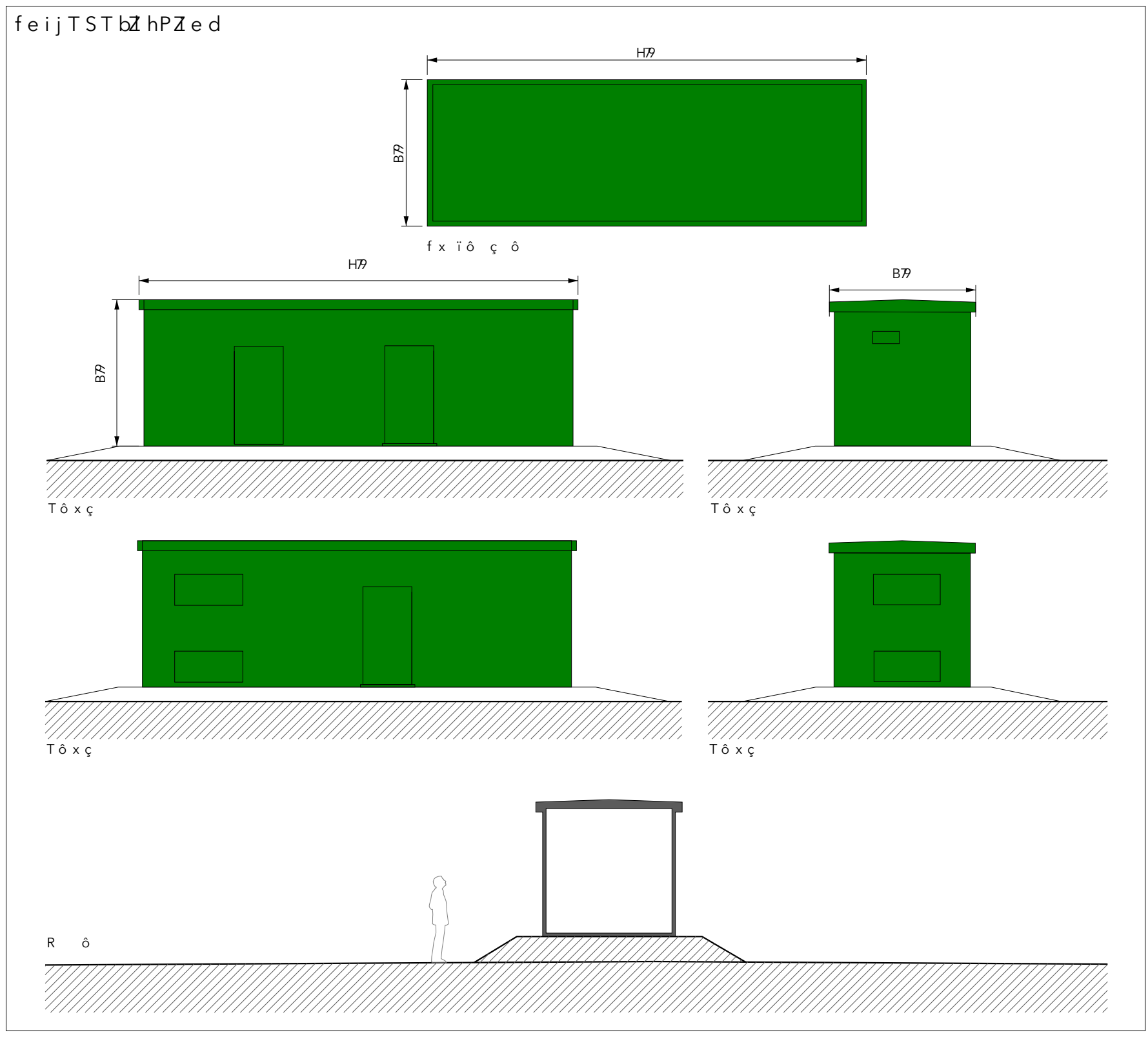
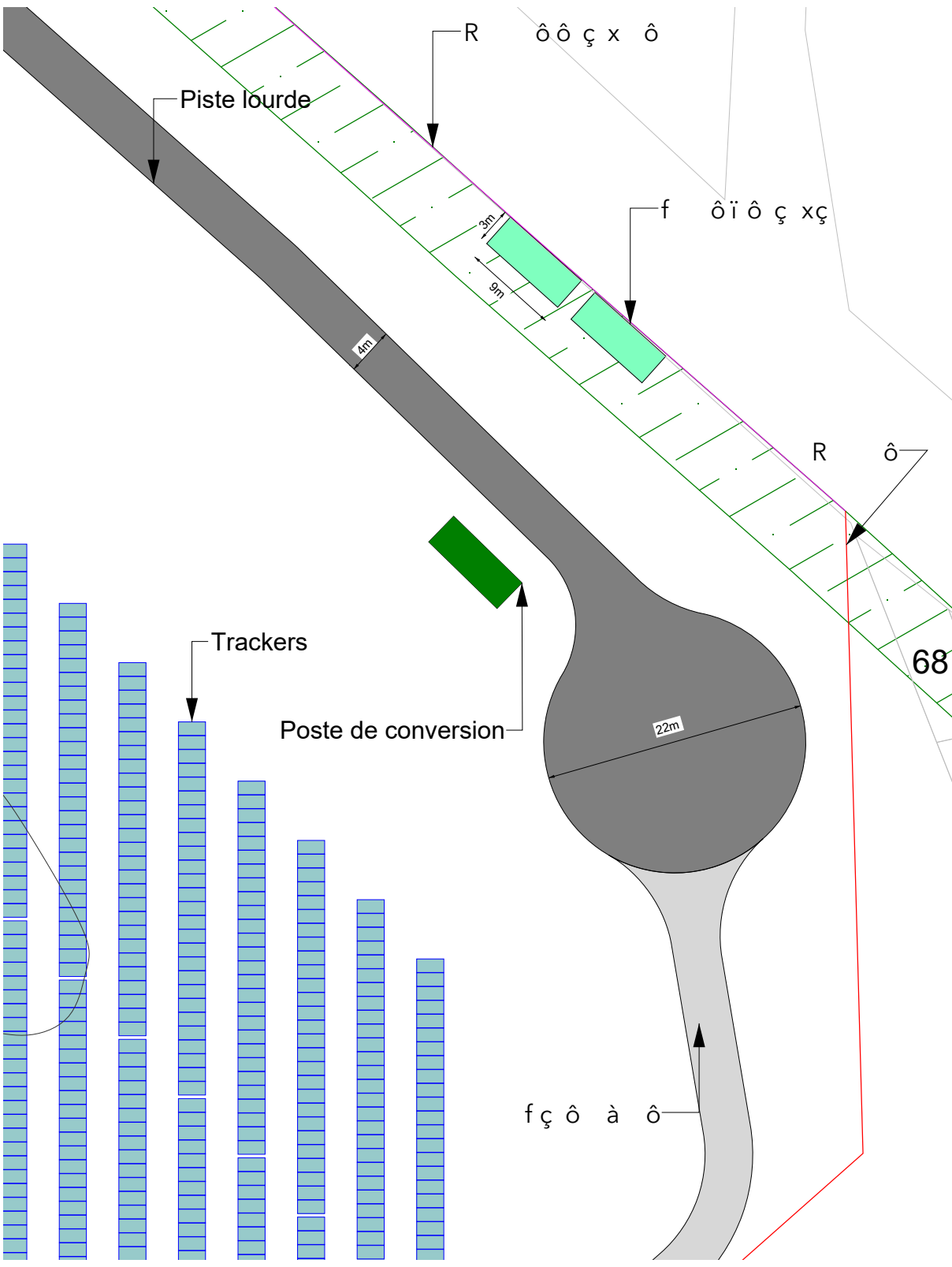
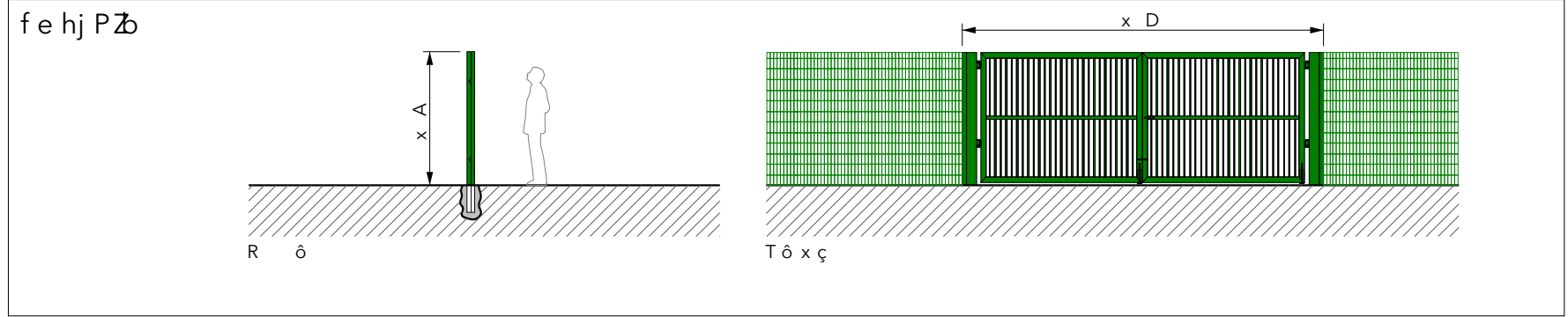
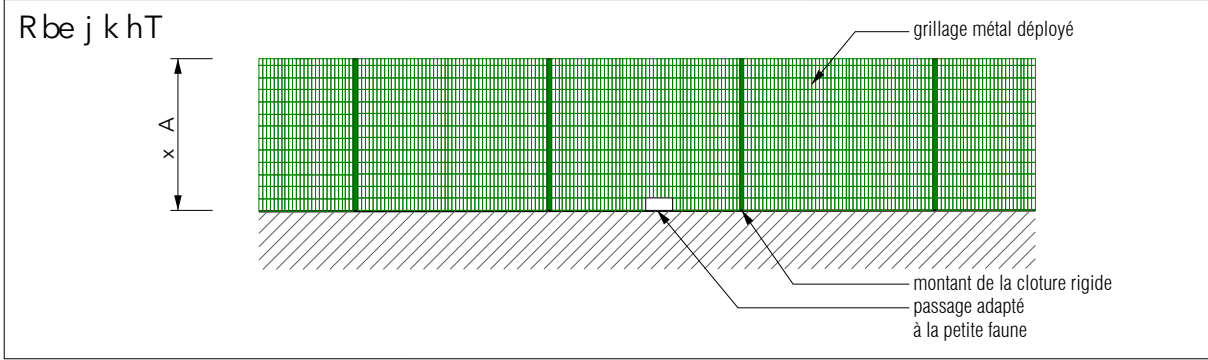
Local d'exploitation : container métallique peint en vert

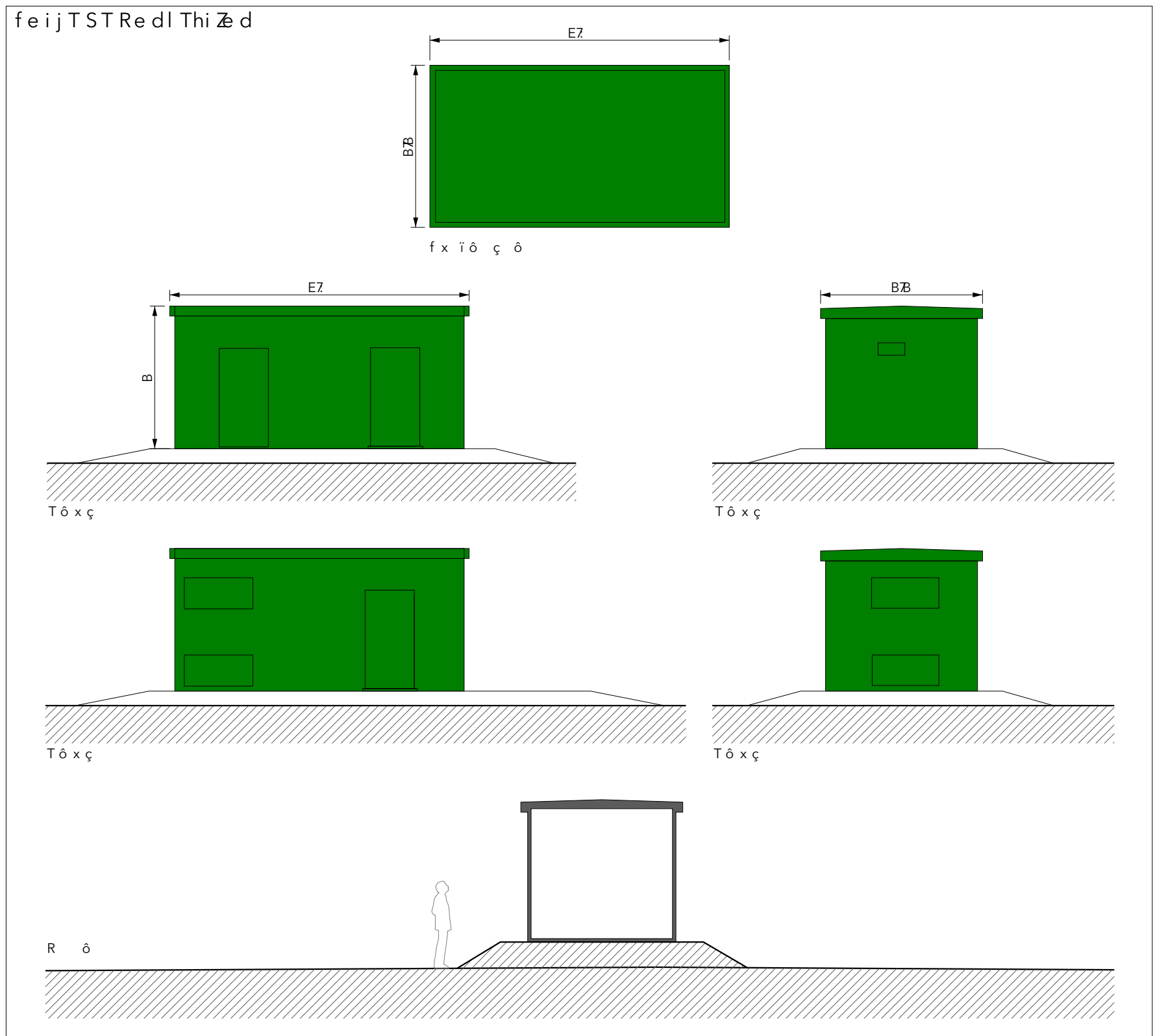
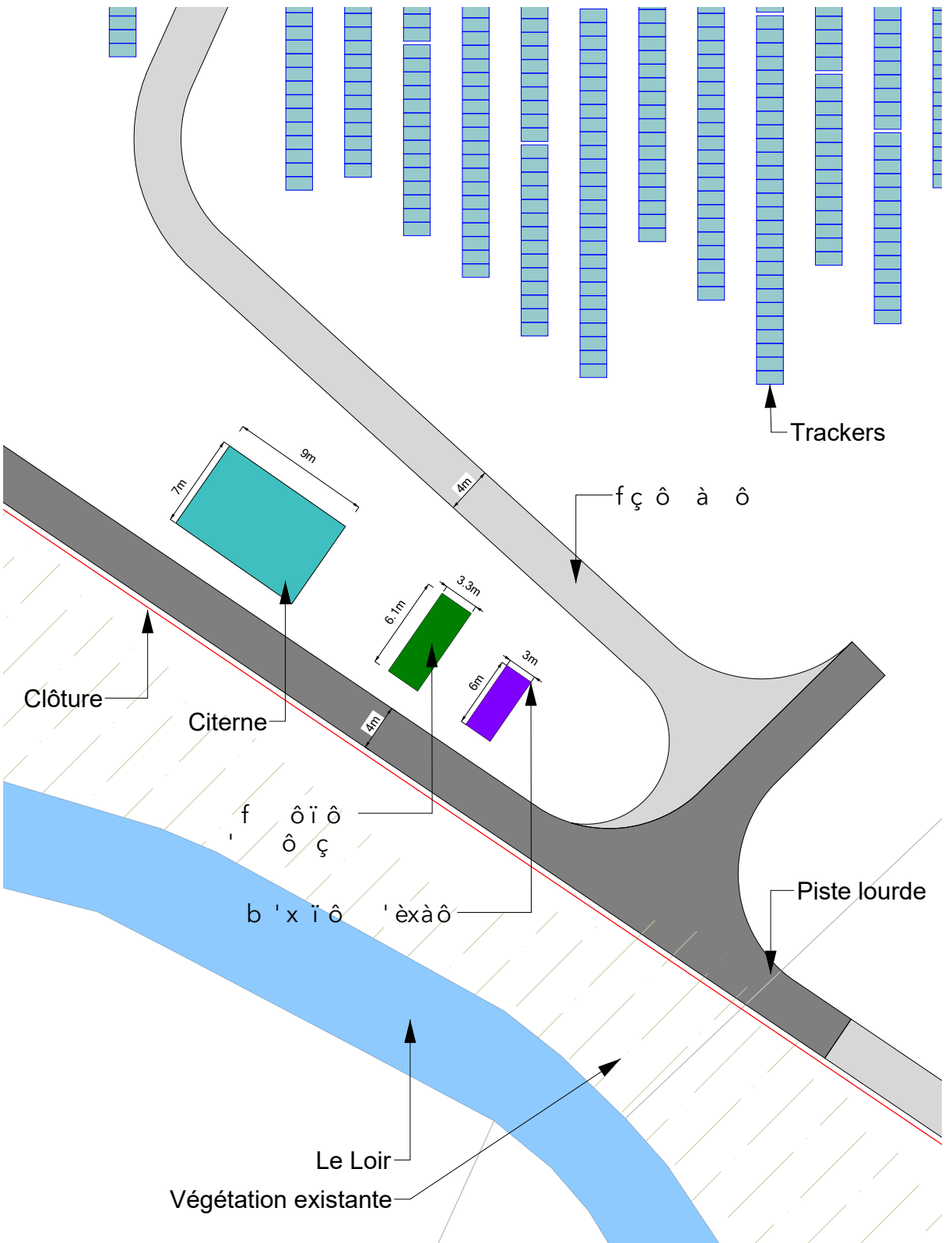
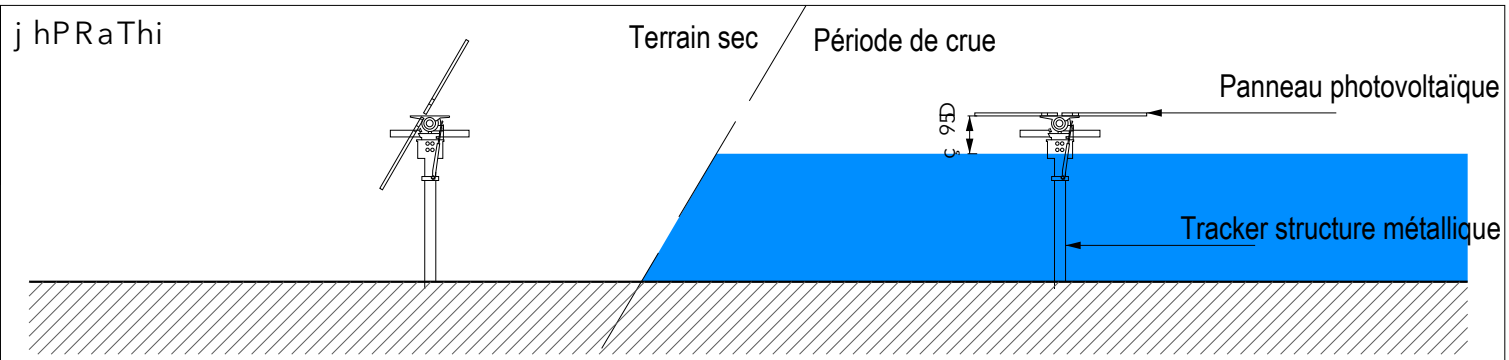
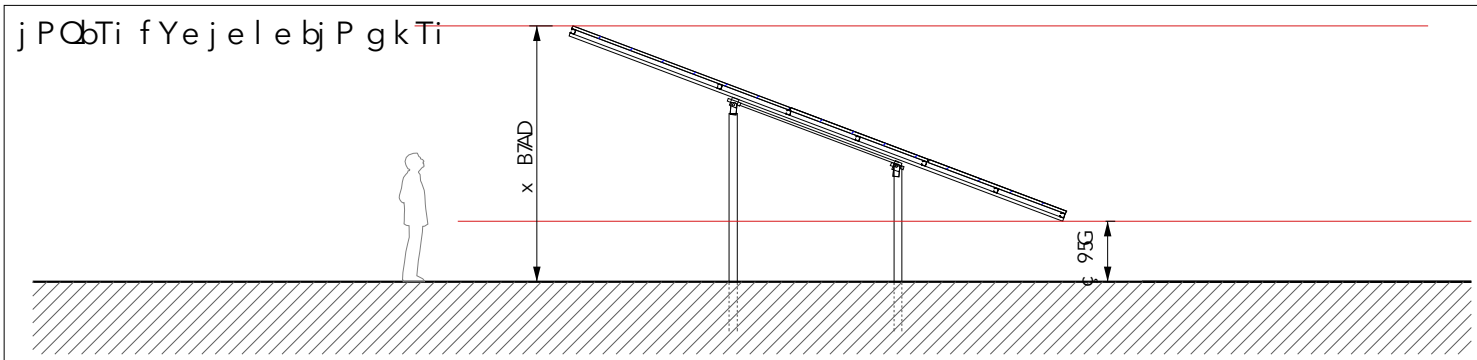
Locaux onduleurs – transformateurs : constitué d'un bloc de préfabriqué teinte vert

Chemins et plateforme : matériaux vernaculaires et roche concassée.

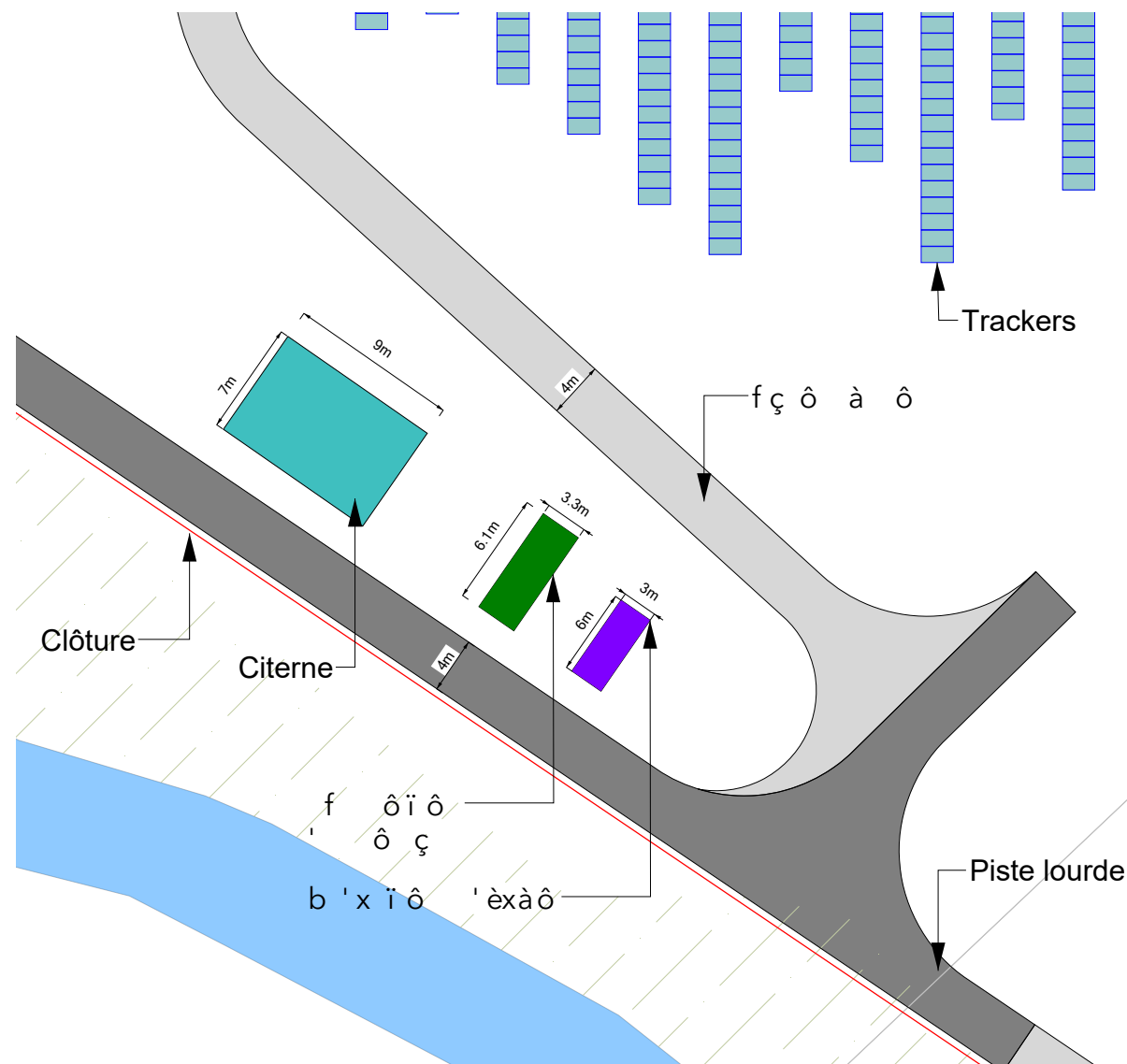
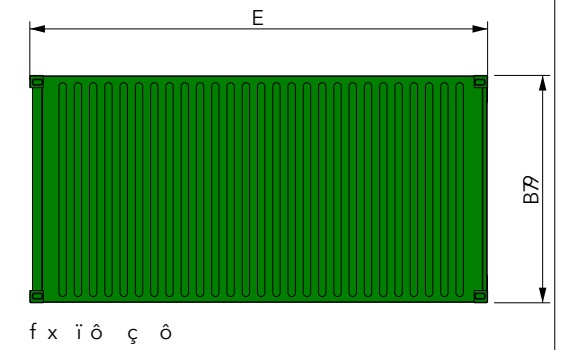
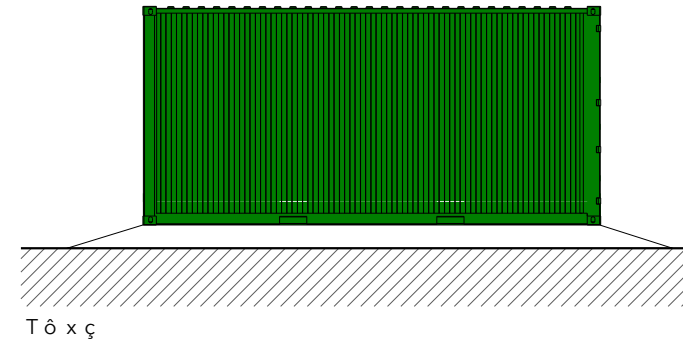
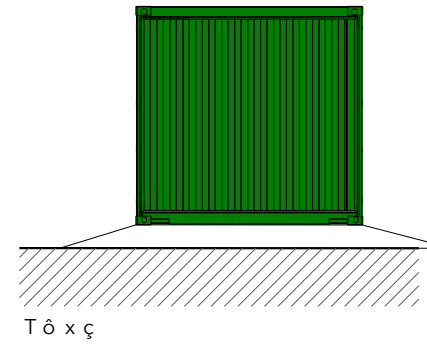
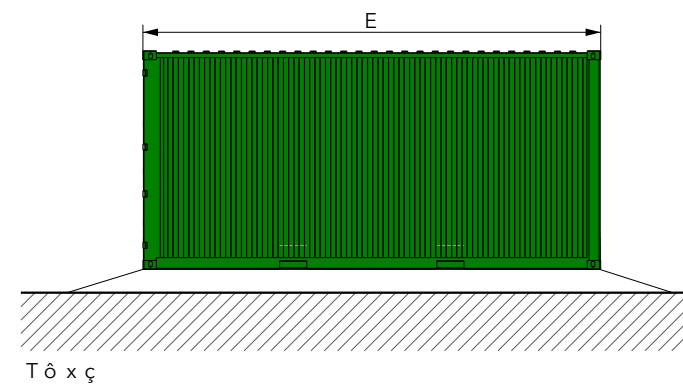
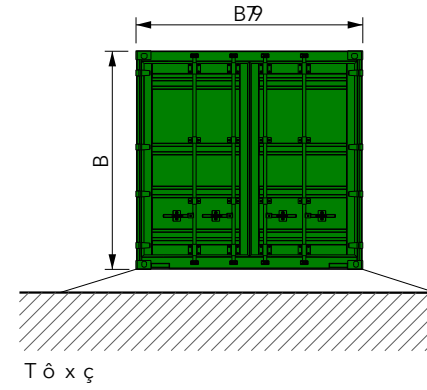
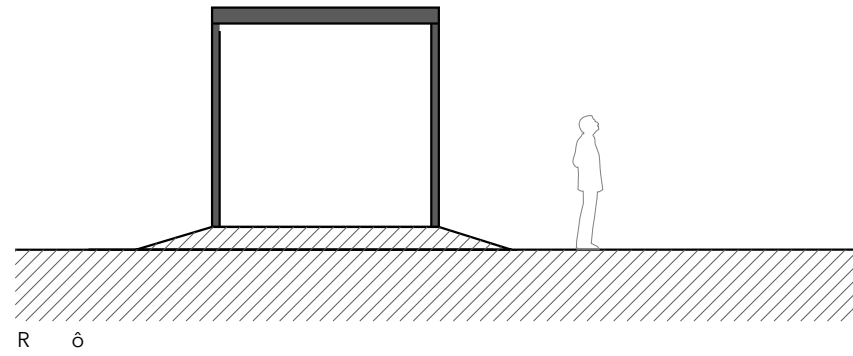
Démantèlement

Le site sera remis en état à l'issue de l'exploitation du parc solaire. Un parc photovoltaïque est en effet une installation réversible. Le recyclage des modules photovoltaïques sera réalisé par une filière nationale déjà existante.





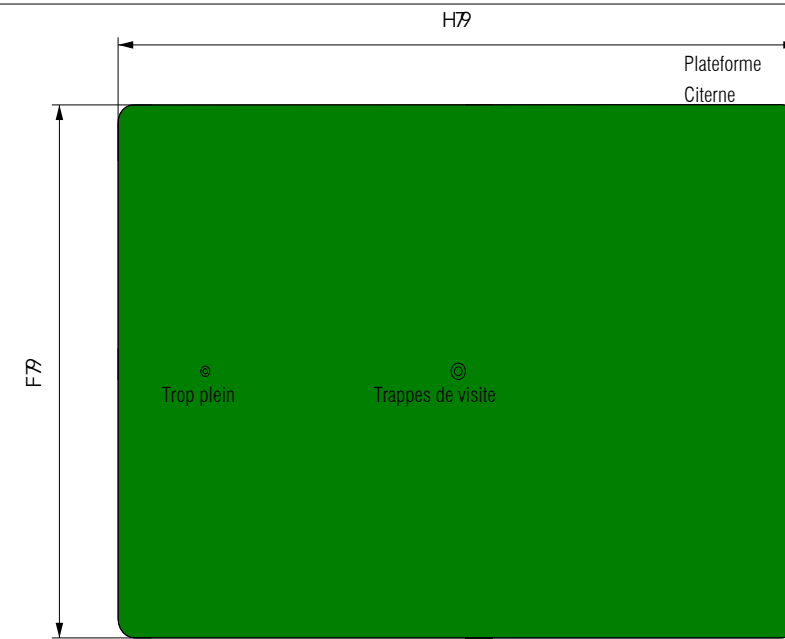
be RPbST i j e RaPVT



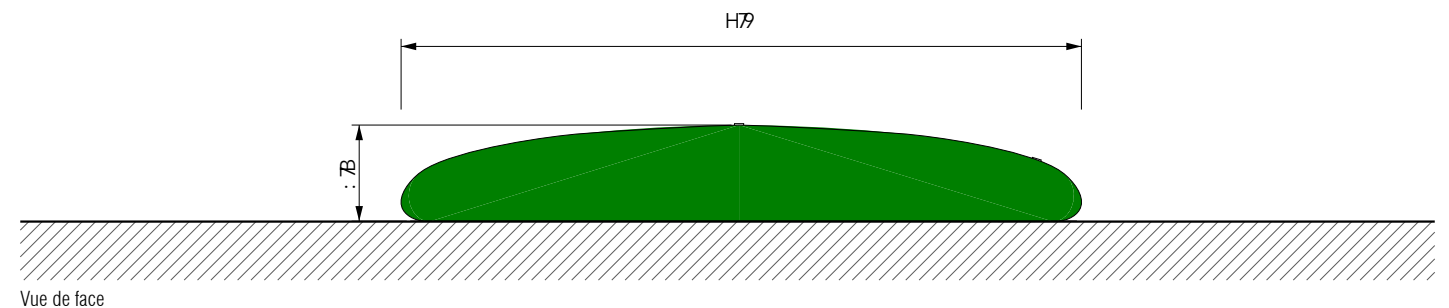
R4 ThdT

Caractéristique de la Citerne :

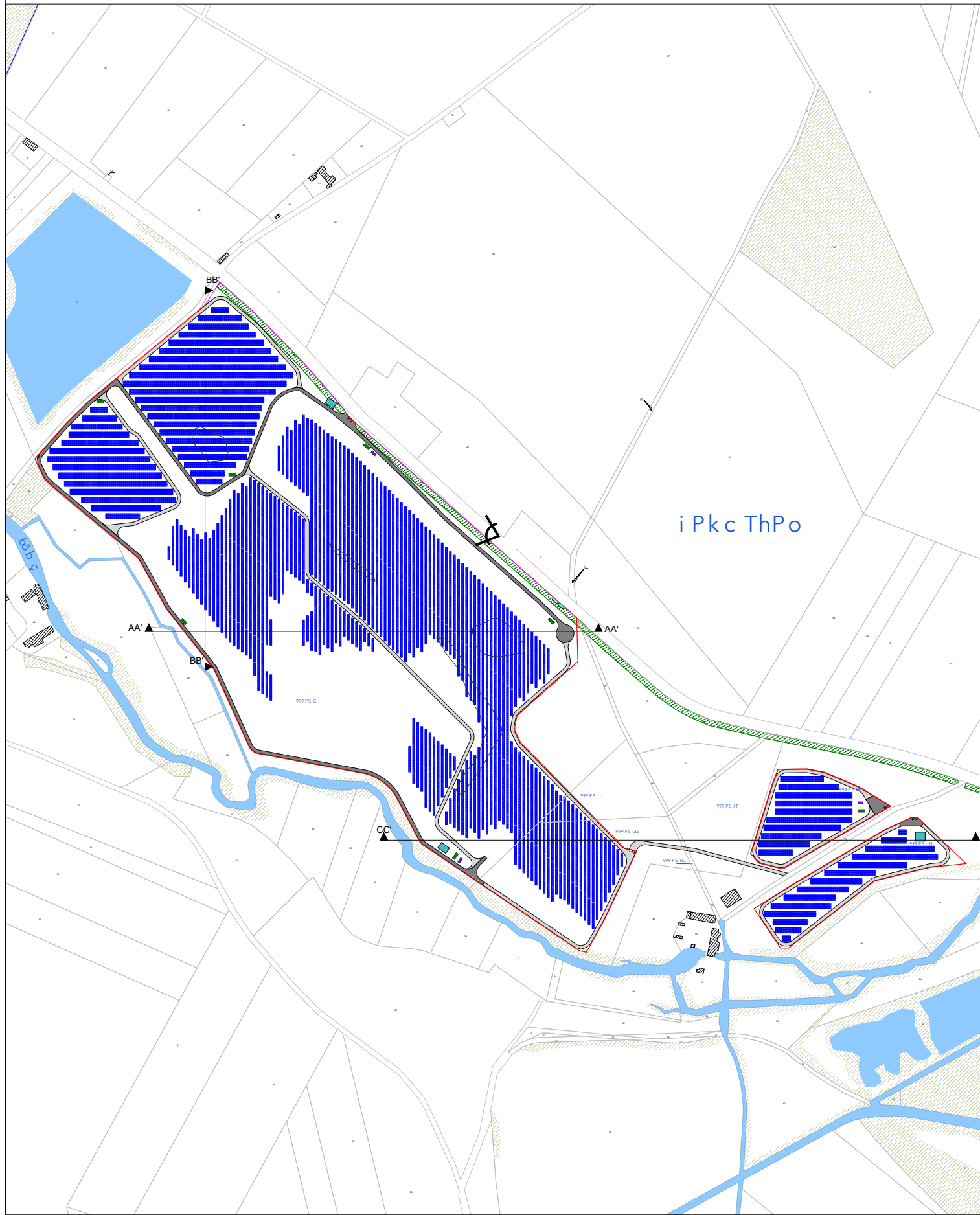
- Citerne souple ~80m3
- Hauteur hors sol de ~1,3m
- Longueur de ~9m
- Largeur de ~7m



Vue du dessus



Vue de face



I ôPll ôôçx ô



I ôPll ôï ð



I ôPll ôï ð x ô' x xàô ô x xàô

f x ïô ç x ç



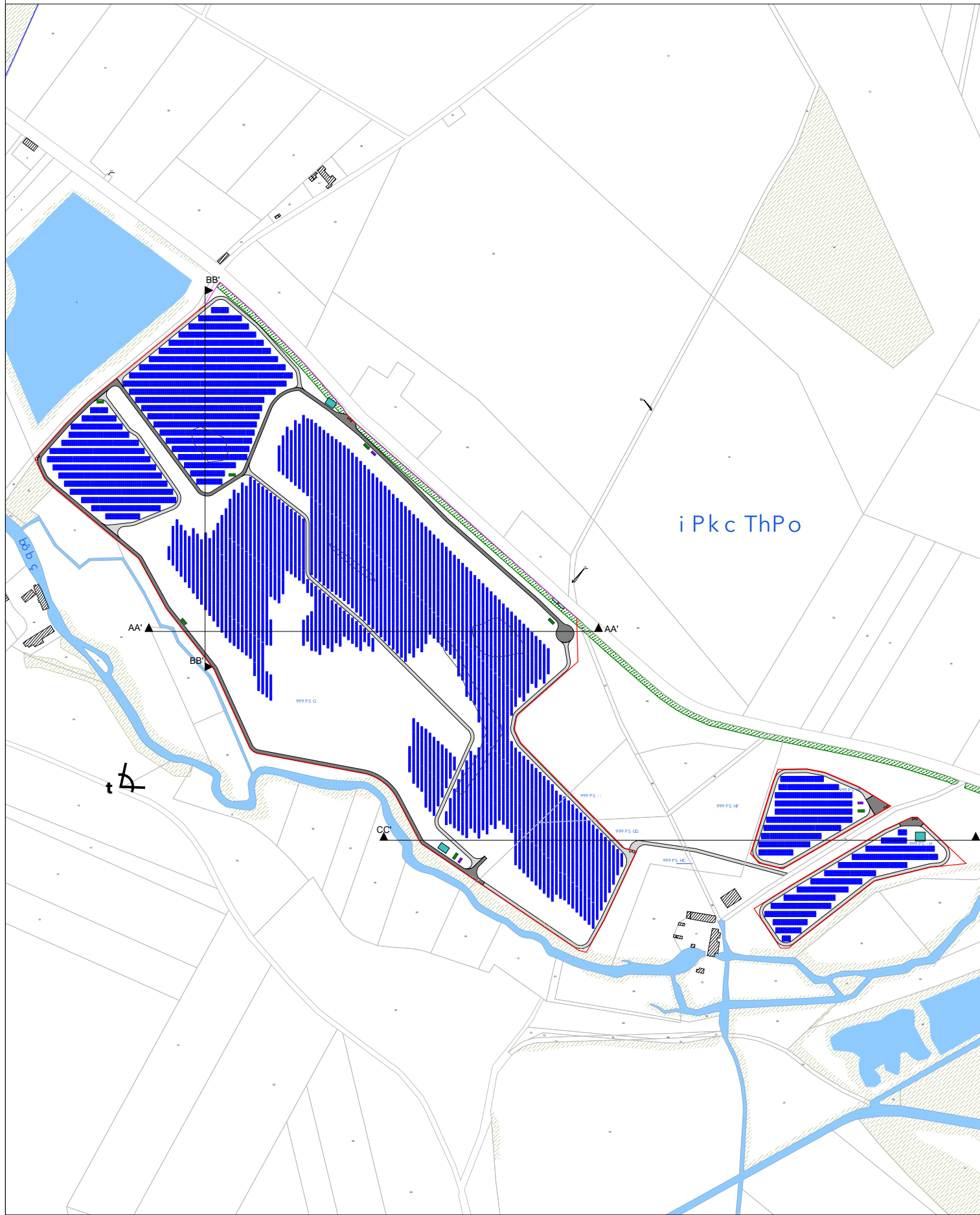
HOCH

AHDui Pkc ThPo
fYPi TI fR

fREç ô ç x xà ô

SPj TI
9E89A8A9AB

dkc The
: G



I ô QII ô ô ç x ô



I ô QII ô ï ô

f x ï ô ç x ç



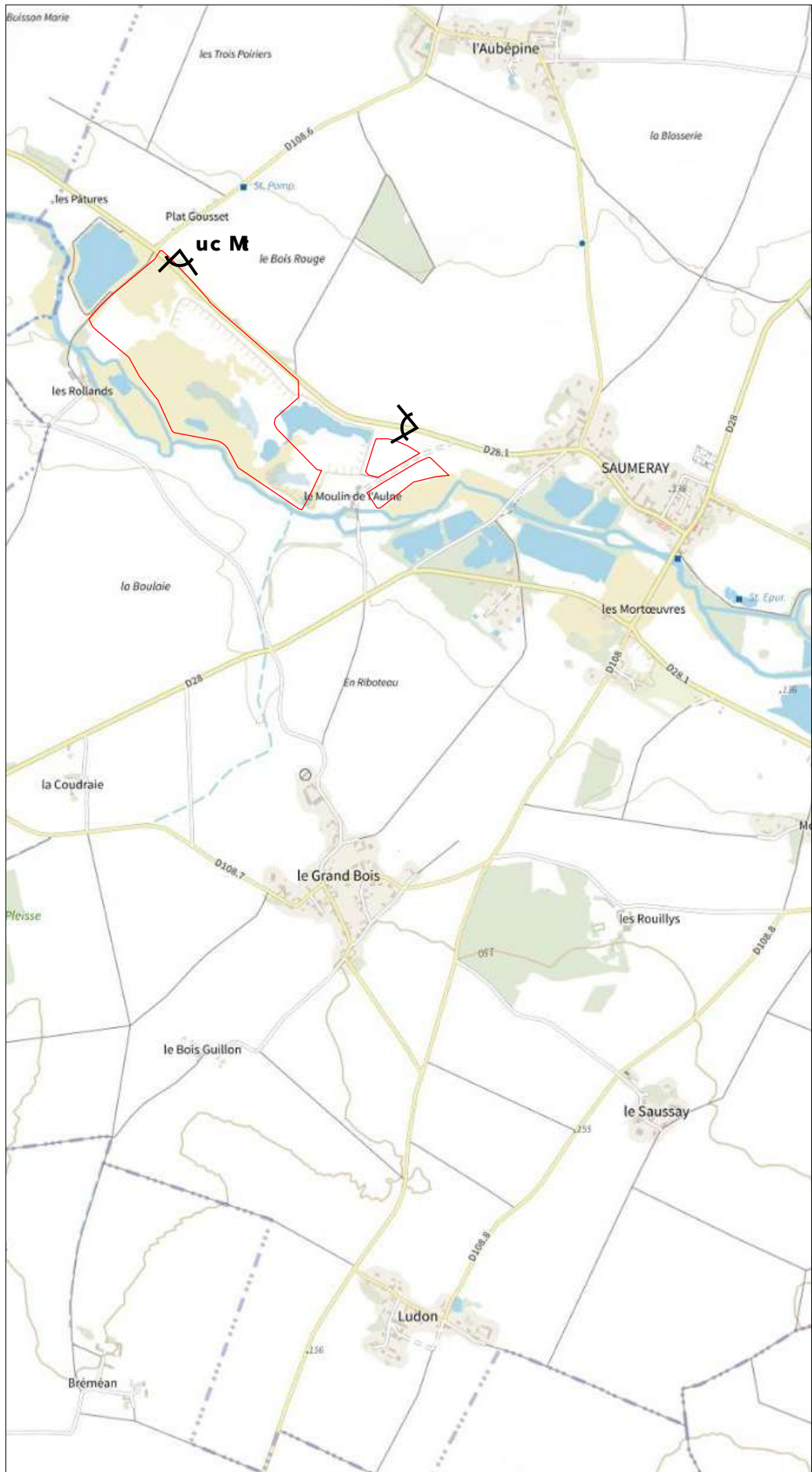
HOCH

AHDui Pkc ThPo
fYPi TI fR

fREç ô ç x xà ô

SPj TI
9E89A8A9AB

dkc The
: H



f x i ô ç x ç



I ô f R F 6 P I I à x I ô ç ô ô ' I ô



I ô f R F 6 Q I I à x I ô ç ô ô ' I ô

HOCH

AHDui Pkc ThPo
fYPi TI fR

f R F T ç ô ô ' I ô

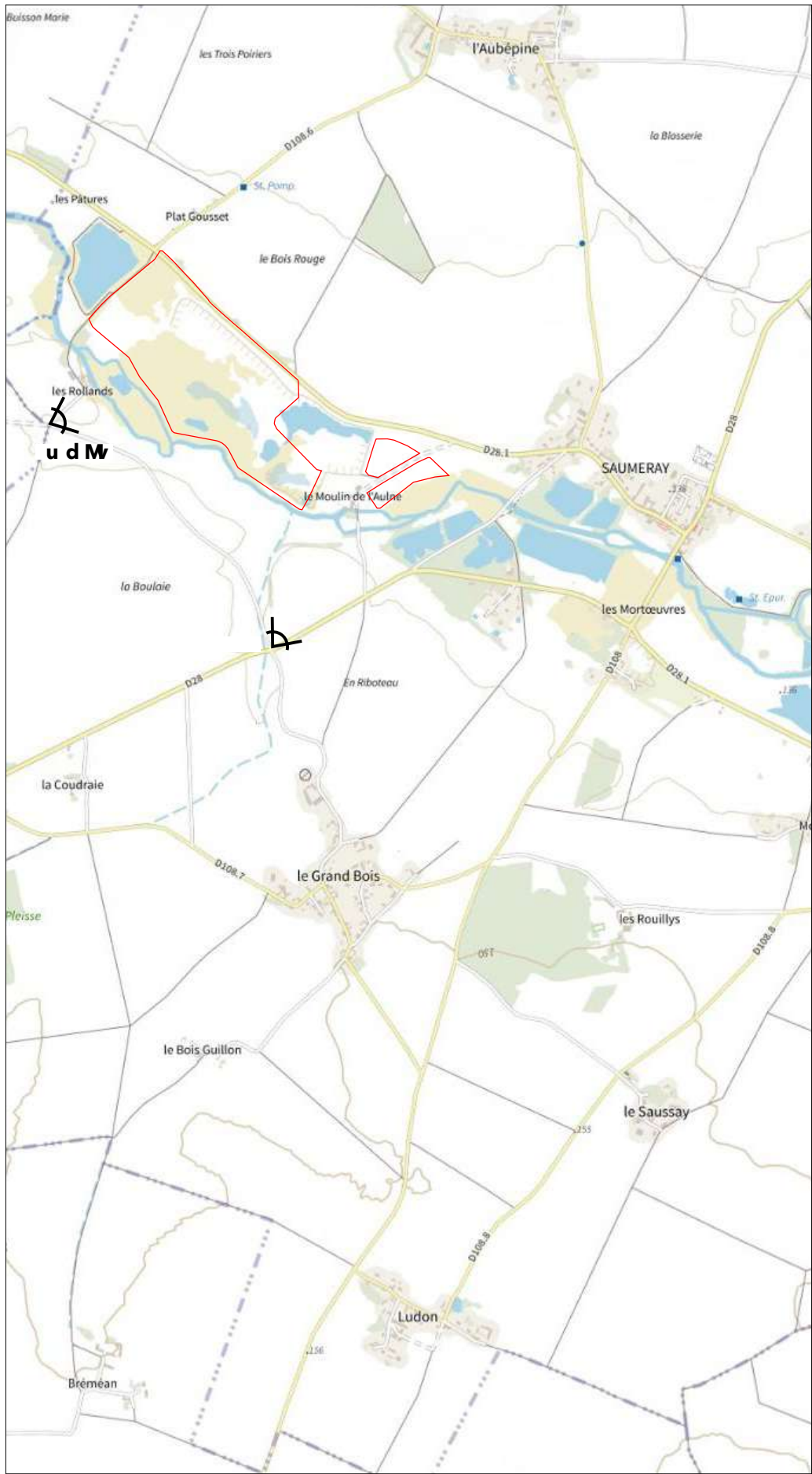


TRYTbbT I
: I D 999

SPj TI
9E89A8A9AB

dkc The
A9

Rô ç ô x x i ô ô ç



f x i ò ç x ç



I ôfRG6R I ĩ à x ĩϕô ç ô ô ç xç ô



I ôfRG6S I ĩ à x ĩϕô ç ô ô ç xç ô

HOCH

AHDui Pkc ThPo
fYPi TI fR

fRGfx xàò ç xç



TRYTbbT I
: I D999

SPj TI
9E89A8A9AB

dkc The
A: